

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_007

~~~~~

## SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 6 février 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**ABSENT EXCUSE :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean)*

Madame RATEL Aurélie a été élue secrétaire.

**OBJET : DEGREVEMENT DE TITRE – EXERCICE 2022 – BUDGET « GESTION DU SITE DE BISE »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de M. FAVRE Jean-Paul de dégrèvement du titre n° 12 – exercice 2022 – budget « Gestion du site de Bise ».

Ce titre d'un montant de 859,20 € HT correspond à la régularisation sur l'année 2021 de la location de terrain (terrasse restaurant « Les Cabrettes ») suite à des travaux d'agrandissement de cette dernière. Or, M. FAVRE considère qu'en 2021 les travaux n'étaient pas totalement terminés et que, par conséquent, il n'a pu utiliser pleinement la terrasse qu'une partie de la saison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DECIDE** d'annuler le titre n° 12 - exercice 2022 – budget « Gestion du site de Bise » d'un montant de 859,20 € HT émis à l'encontre de M. FAVRE Jean-Paul.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

La secrétaire de séance,  
Aurélie RATEL

  
*Angé Medori*

*A. Ratel*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du